

## Face à l'acharnement policier, soutenons les manifestant-e-s inculpé-e-s

### Des arrestations violentes et arbitraires

Le 30 avril 2005 à Lyon, lors de la manifestive organisée dans le cadre du festival des résistances, la police a une fois de plus frappé violemment manifestant-e-s et simples passant-e-s. 6 personnes ont été arrêtées et placées en garde à vue. Sans justification apparente de leur intervention, les policiers de la BAC, *sans brassards*, n'ont pas hésité à utiliser leurs armes (dont le taser, pistolet électrique alors que la victime était déjà menottée) et les bombes lacrymogènes sans sommation. Certaines personnes ont été arrêtées alors qu'elles appelaient au calme et à la dispersion et nettoyaient les lieux de la manifestive. Une autre a été arrêtée alors qu'il sortait de chez lui.



### Comparution immédiate et préventives

Les inculpations sont nombreuses et graves : violences volontaires avec arme par destination, tentative de vol d'une arme d'un policier, rébellion, appel à l'émeute... A l'issu de la comparution immédiate, tous les procès ont été reportés mais 4 des inculpé-e-s sont allé-e-s *trois semaines en détention préventive*.

### Un résultat de première instance mitigé.

Trois des inculpés ont subi une peine extrêmement sévère puisque tous ont pris de la *prison ferme* : de 1 à 4 mois assorti de sursis avec mise à l'épreuve et d'amendes s'élevant jusqu'à 1250 euros. C'est extrêmement lourd pour des faits de manifestation et encore une fois une sentence qui renforce la situation de précarité dans laquelle se trouvait les inculpés.

Après un report de séance pour compléments d'enquête, les trois autres ont été relaxé-e-s mais début juillet, **parties civiles (c'est-à-dire les policiers de la BAC) et parquet ont fait appel**. Les jugements en appel ont lieu le **27 octobre** pour luis et christian et le **8 novembre** pour virginie

**Un collectif de soutien s'est monté pour soutenir matériellement et moralement les inculpé-e-s et pour dénoncer les violences policières, les arrestations abusives et les disfonctionnement d'une justice qui condamne les précaires mais pas la police.**

Nous avons besoin d'argent pour payer les frais de justice et les amendes, pour envoyer votre contribution à :  
collectif de soutien aux inculpé-e-s du 30 avril c/o librairie la gryffe  
5 rue sébastien gryphe  
69007 Lyon  
chèque à l'ordre du CCP n°LYO 1433659Y

## Face à l'acharnement policier, soutenons les manifestant-e-s inculpé-e-s

### Des arrestations violentes et arbitraires

Le 30 avril 2005 à Lyon, lors de la manifestive organisée dans le cadre du festival des résistances, la police a une fois de plus frappée violemment manifestant-e-s et simples passant-e-s. 6 personnes ont été arrêtées et placées en garde à vue. Sans justification apparente de leur intervention, les policiers de la BAC, *sans brassards*, n'ont pas hésité à utiliser leurs armes (dont le taser, pistolet électrique alors que la victime était déjà menottée) et les bombes lacrymogènes sans sommation. Certaines personnes ont été arrêtées alors qu'elles appelaient au calme et à la dispersion et nettoyaient les lieux de la manifestive. Une autre a été arrêtée alors qu'il sortait de chez lui.



### Comparution immédiate et préventives

Les inculpations sont nombreuses et graves : violences volontaires avec arme par destination, tentative de vol d'une arme d'un policier, rébellion, appel à l'émeute... A l'issu de la comparution immédiates, tous les procès ont été reportés mais 4 des inculpé-e-s sont allés *trois semaines en détention préventive*.

### Un résultat de première instance mitigé.

Trois des inculpés ont subi une peine extrêmement sévère puisque tous ont pris de la *prison ferme* : de 1 à 4 mois assorti de sursis avec mise à l'épreuve et d'amendes s'élevant jusqu'à 1250 euros. C'est extrêmement lourd pour des faits de manifestation et encore une fois une sentence qui renforce la situation de précarité dans laquelle se trouvait les inculpés.

Après un report de séance pour compléments d'enquête, les trois autres ont été relaxé-e-s mais début juillet, **parties civiles (c'est-à-dire les policiers de la BAC) et parquet ont fait appel**. Les jugements en appel ont lieu le **27 octobre** pour luis et christian et le **8 novembre** pour virginie

**Un collectif de soutien s'est monté pour soutenir matériellement et moralement les inculpé-e-s et pour dénoncer les violences policières, les arrestations abusives et les disfonctionnement d'une justice qui condamne les précaires mais pas la police.**

Nous avons besoin d'argent pour payer les frais de justice et les amendes, pour envoyer votre contribution à :  
collectif de soutien aux inculpé-e-s du 30 avril c/o librairie la gryffe  
5 rue sébastien gryphe  
69007 Lyon  
chèque à l'ordre du CCP n°LYO 1433659Y